

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Collectivité européenne d'Alsace

MODERNISATION-RECONVERSION A L'ANNEE DU DOMAINE NORDIQUE ET PEDESTRE DU CHAMP DU FEU

Par délibération n°CP-2022-11-10-2 en date du 8 décembre 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'organiser de sa propre initiative, une **concertation préalable** avec le public sur le projet de reconversion-modernisation du domaine nordique et pédestre du Champ du Feu.

Elle se déroulera sur une durée de 46 jours consécutifs :

Du 8 juin 2023 à 10h00 au 23 juillet 2023 à 17h00.

Pendant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace, à l'adresse suivante : <https://www.alsace.eu/aides-et-services/environnement/> ;
- à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace, Place du Quartier Blanc à Strasbourg, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30 ;
- au Chalet du Champ du Feu, route de la Serva à Belmont : les mercredis, samedis et dimanches de 14h00 à 17h00.

Une exposition publique sera également organisée à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace, place du Quartier Blanc à Strasbourg, et au chalet du Champ du Feu, route de la Serva à Belmont, visible aux jours et heures d'ouverture au public.

Une réunion publique de lancement sera organisée **le 8 juin 2023 à 18h00 à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace, place du Quartier Blanc à Strasbourg.**

Une réunion publique sera organisée **le 19 juin 2023 à 19h00 au Chalet du Champ du Feu, route de la Serva à Belmont.**

Des visites des sites à projets (Serva, Hochfeld, Bottelets, Myrtilles et Rothlach) seront organisées **le samedi 8 juillet 2023, à 09h00 et à 14h00, toutes deux au départ du Chalet du Champ du Feu, route de la Serva à Belmont.** Chacune des deux visites durera approximativement trois heures : réservations préalables obligatoires par courriel (concertation.champ-du-feu@alsace.eu).

Pendant toute la durée de la concertation, chacun pourra transmettre ses observations :

- soit en les consignants sur les registres déposés à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace, place du Quartier Blanc à Strasbourg et au Chalet du Champ du Feu, route de la Serva à Belmont,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, par voie postale à l'adresse ci-dessous :

M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace
Concertation du Champ du Feu
Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace
Place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : concertation.champ-du-feu@alsace.eu ;

Des informations complémentaires peuvent être demandées si besoin auprès de la Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante : concertation.champ-du-feu@alsace.eu